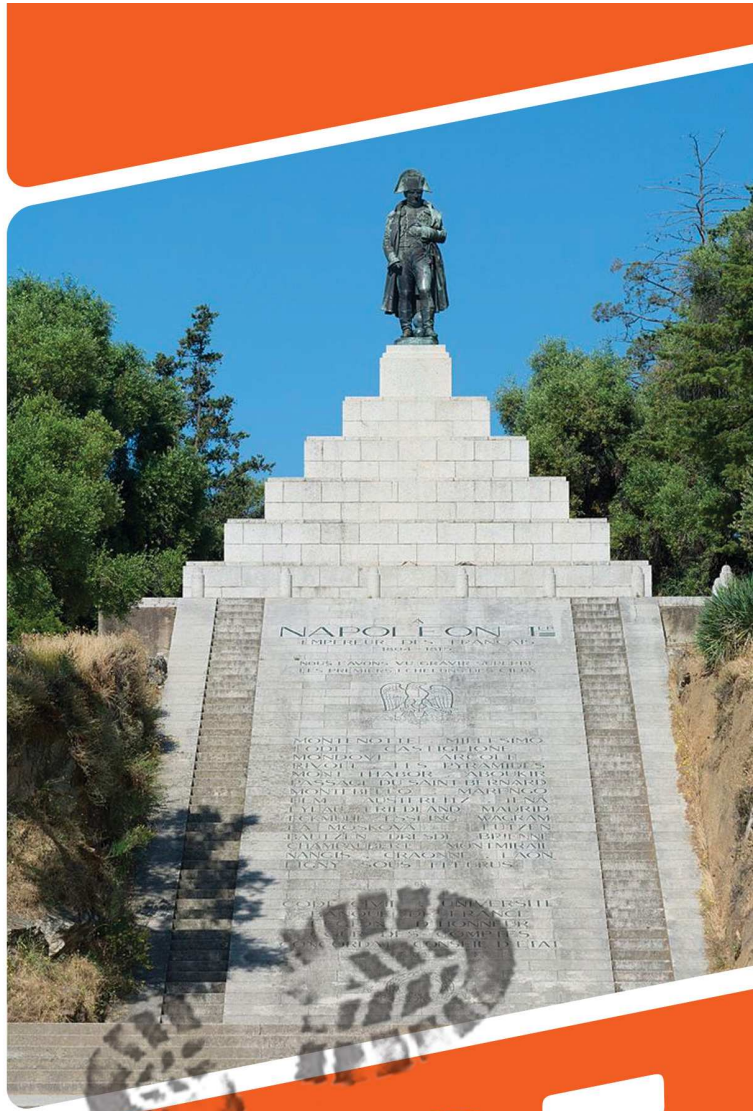




14ème



CHALLENGE NATIONAL DE TRAIL

06-08 MAI 2023
À AJACCIO



SOMMAIRE

Les lettres de soutien

Le mot du président de l'ASCE organisatrice.....	3
--	---

Les informations pratiques

Situation générale, plan d'accès.....	4
---------------------------------------	---

Situation géographique de l'accueil, de l'hébergement.....	5
--	---

Les informations touristiques.....	5
------------------------------------	---

Les activités prévues

L'activité culturelle.....	7
----------------------------	---

L'animation développement durable	7
---	---

Programme des participants

Programme des sportifs.....	9
-----------------------------	---

Règlement sportif

Dispositions générales.....	14
-----------------------------	----

Dispositions particulières.....	17
---------------------------------	----

Règlement du trail napoléon.....	19
----------------------------------	----

LE MOT DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

Cher(e)s ami(e)s,

Quelle joie de vous accueillir à nouveau à Ajaccio sur la magnifique épreuve du trail Napoléon, seize ans après le tout premier challenge de trail organisé sur la même épreuve avec l'appui du Corsica Run Xtrem en 2007.

Depuis, cette course est devenue non seulement une épreuve reconnue au niveau régional mais également au plan mondial. Classée par un magazine américain parmi les 100 plus belles courses au monde, les connaisseurs pourront se reporter au palmarès de l'épreuve pour se rendre compte que ce merveilleux parcours au coeur du maquis sur les hauteurs du golfe d'Ajaccio avec vue imprenable sur les îles Sanguinaires a su attirer les plus grands.

Pour autant, et c'est aussi ce que nous souhaitons vous faire découvrir, elle a su garder l'esprit convivial de ses débuts : partager un bout de sentier et refaire la course autour du buffet d'arrivée.

L'équipe de l'ASCEE 2A vous propose donc un week-end de 3 jours, du 6 au 8 mai 2023, pour découvrir les sentiers corses(ou les redécouvrir pour certains) dans la joie et la bonne humeur.

Cette nouvelle découverte de la Corse, qui se veut avant tout sportive (et parfois très sportive), est aussi l'occasion de mettre l'accent sur deux aspects chers à notre mouvement associatif à savoir la Culture et le Développement Durable.

Pour une activité de pleine nature comme le trail, cela semblait évident d'étoffer l'aspect sportif de ce week-end par une découverte de la faune et de la flore au travers d'un petit guide de présentation des principales espèces que vous pourrez rencontrer sur le parcours

Au niveau culturel, il nous a aussi semblé que l'on pouvait agrémenter ce week-end par une représentation de notre troupe de théâtre qui se produira spécialement pour vous le dimanche soir après la remise des trophées.

Voilà en quelques mots le programme que nous vous avons concocté.

Et nous sommes sûrs qu'après votre séjour, comme Napoléon Bonaparte vous pourrez dire « Au parfum de son maquis, de loin, les yeux fermés je reconnaîtrais la Corse »

A prestu indé noi*

Le président de l'ASCEE 2A



La présidente de la FNASCE



Le Président

URASCE PACA CORSE



* à bientôt chez nous

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Site de l'office de tourisme d'Ajaccio Pays Ajaccien : <https://www.ajaccio-tourisme.com/>

Site de l'office de tourisme de Porticcio: <https://www.taravo-ornano-tourisme.corsica/>

Situation géographique de l'accueil, de l'hébergement

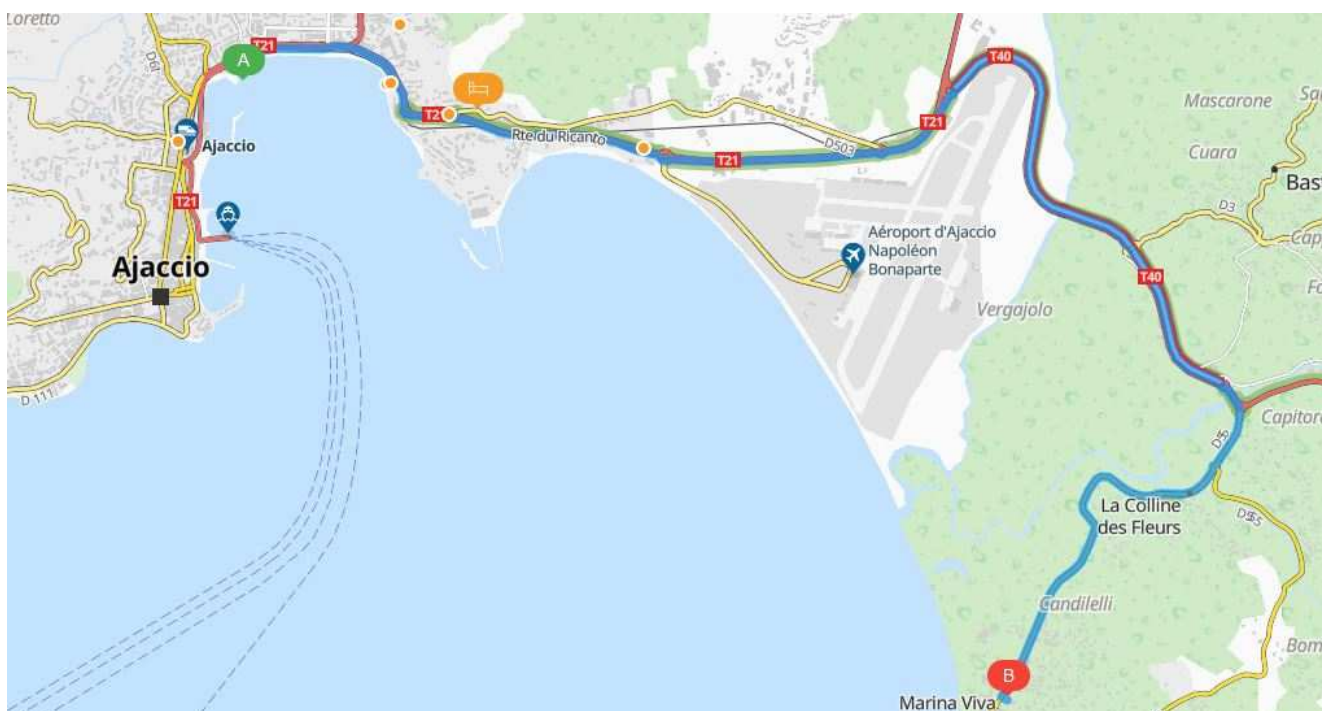
Situation générale, plan d'accès

La Corse étant une île entourée d'eau vous nous rejoindrez soit par avion soit par bateau !

Avion : Aeroport d'ajaccio Napoleon Bonaparte situé à 15 minutes d'Ajaccio et de Porticcio



Bateau : Port d'Ajaccio situé à 20 minutes de Porticcio



Dans les 2 cas, si vous n'êtes pas véhiculé l'équipe de l'ASCEE vous récupérera et vous amènera à l'hôtel aussi bien à l'aller qu'au retour

Si vous disposez de votre propre véhicule : le point de RDV est à l'hôtel dont vous trouverez ci dessous les coordonnées

COORDONNÉES GPS

latitude 41.898824

longitude 8.806135

< Coordonnées



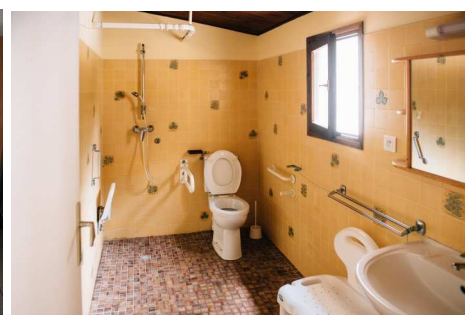
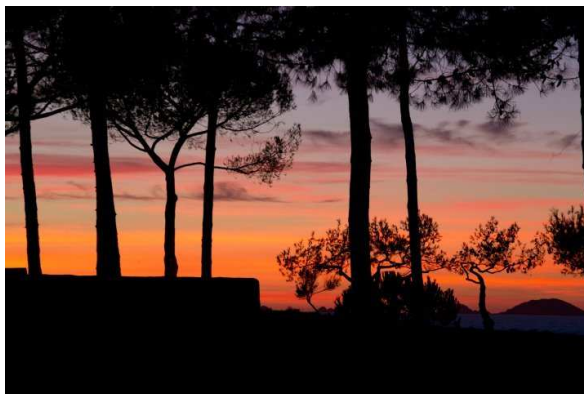
Marinca
392 logements
Village vacances ccas - 20166 Porticcio 
04 95 25 21 00
ct.marinca@asmeg.org

Langues parlées: Français
Latitude: 41.8987635 (N 41° 53' 56")
Longitude: 8.8061511 (E 8° 48' 22")

Hébergement

Les participants seront hébergés en pension complète au **centre CCAS Marinca en bord de mer sur la commune de Porticcio.**



Le Village vacances est implanté dans un domaine verdoyant de 23 ha, au coeur de l'exceptionnel golfe d'Ajaccio. Il est géré par nos amis d'EDF.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES

L'activité culturelle

Après l'effort le réconfort ! Une pièce de théâtre spécialement montée par la troupe de l'ASCEE 2A, i Rompistacchi vous attendra le dimanche soir dans l'amphithéâtre de la CCAS ;

Une visite à pieds de la tour gênoise de Capitello et des visites gastronomiques vous attendent également ; sans oublier la plage et le soleil qui ne seront qu'à quelques mètres de vos hébergements

L'animation développement durable

En amont de votre arrivée, vous recevrez un petit livret (en pdf) de présentation des principales espèces végétales et animales que vous serez susceptibles de rencontrer sur le parcours.

Un nettoyage d'après course aura lieu sur les chemins empruntés par la course soit en partenariat avec l'association Corsica clean Nature soit directement en régie par l'ASCEE 2A.

L'ASCEE 2A, comme l'équipe organisatrice a souhaité organiser ce challenge de façon éco-responsable et ce pour des raisons évidentes:

- ▶ Le trail est une épreuve sportive de pleine nature
- ▶ La course a lieu dans un environnement exceptionnel et préservé
- ▶ Balisage entièrement par rubalise biodégradable immédiatement retirée au passage du serre-file
- ▶ Un challenge où participent des agents du Ministère de l'Ecologie se doit d'être exemplaire, surtout en Corse souvent région pilote en la matière.

ACTIONS VISANT A LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS DE PAPIER

- ▶ Limitation de la consommation de papier grâce à une communication dématérialisée utilisant les envois par mail, le site web fédéral pour tous les documents utiles aux participants(dossier, fiches d'inscription, etc)
- ▶ Affichage des documents utiles à l'organisation (RDV etc) lors du week-end du challenge de préférence à une distribution à chaque participant
- ▶ Utilisation du site web de l'ASCEE 2A pour la mise à jour en temps réel de la liste des inscrits afin d'éviter des échanges téléphoniques inutiles
- ▶ Diffusion par mail des plaquettes publicitaires des partenaires (aucune plaquette papier dans les sacs des participants hormis éventuellement celles émanant des sponsors de la course)

ACTIONS VISANT A LA LIMITATION DES DEPLACEMENTS AUTOMOBILES

- ▶ Utilisation du car pour les déplacements des participants
- ▶ Choix d'un hébergement le plus prêt possible du lieu de la course, capable d'accueillir tous les participants sur un même lieu.

- ▶ Remise des dossards sur place à l'hôtel donc pas de déplacements supplémentaires

ACTIONS VISANT A LA CONNAISSANCE DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

Mise à disposition d'un guide en images présentant les principales espèces que pourraient rencontrer les participants sur le parcours ainsi que les actions réalisées par les services du pôle ministériel sur le parcours : fichier pdf téléchargeable en amont sur le téléphone de chaque participant)

ACTIONS VISANT A LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

- ▶ Les cadeaux remis au Trail Napoléon sont des produits locaux
- ▶ Le trophée de l'ASCEE la plus éloignée sera une sculpture réalisée par un artiste de l'ASCEE 2A

PROGRAMME DES PARTICIPANTS

Programme des sportifs

SAMEDI 06 MAI 2023 MATIN

- ▶ Arrivée des participants

En fonction des différents horaires d'arrivée : récupération des participants au bateau ou à l'avion transport à l'hôtel. Dépôt des bagages, prise de possession des installations.

- ▶ **12h-13h30** : Repas à l'hôtel (uniquement pour les personnes déjà arrivées)

SAMEDI 06 MAI 2023 APRES MIDI

- ▶ Après midi détente

Le pointage et le contrôle des cartes d'adhérents et des certificats médicaux pourra se faire au fil de l'eau

- Plage
- Pétanque
- En préambule à la remise des dossards, présentation des principales espèces botaniques présentes sur le parcours par un agent DDT ou DREAL

- ▶ Fin d'après midi:(à partir de 18h30)

- Pot d'accueil
- Remise des dossards et du cadeau de bienvenue
- Briefing de course

- ▶ Repas

DIMANCHE 07 MAI 2023 MATIN

- ▶ Départ en car pour Ajaccio
- ▶ Course 23 Km et 11 Km
Départ Course à 9h pour le 23 km
- ▶ Repas d'après course pris sur place sous forme de buffet ou plateaux repas
- ▶ Remise des prix de la course
- ▶ Retour à l'hôtel (départ vers 16h d'Ajaccio)
- ▶ Remise des prix du challenge FNASCE
- ▶ Repas
- ▶ Soirée théâtre avec la troupe I Rompistacchi dans l'amphithéâtre de la CCAS Porticcio

LUNDI 8 MAI 2023

- ▶ Visite de la tour génoise de Capitello(suivant météo possibilité d'intervertir avec le samedi après-midi)
- ▶ Repas du midi
- ▶ Retour au port ou aéroport pour formalités de départ

Programme des accompagnateurs

Afin de favoriser une plus grande participation des sportifs sur ce challenge, **les accompagnateurs ne seront pas acceptés**

Les courses objet du challenge

Le Challenge de trail aura lieu sur une course existante: **le trail Napoléon et 2 distances compteront pour le challenge : le 11 km et le 23 km**



Une petite course qui est partie de rien ou de pas grand chose, si ce n'est de la motivation d'une bande d'amis, et qui aujourd'hui à tout d'une grande.

Car pour courir sur les terres de l'empereur il fallait des lettres de noblesse et le Trail Napoléon les a acquises: avec passion, avec conviction comme pour montrer au monde entier que la petite ville d'Ajaccio campée derrière sa citadelle n'a rien à envier aux plus grandes capitales.

Il aura fallu du temps, de la témérité et l'audace des organisateurs pour porter cette course "culte" qui se déroule sur le territoire ajaccien à bout de bras et lui faire franchir les sphères de la notoriété internationale.

Aujourd'hui c'est chose faite "le Trail Napoléon" joue dans la cour des grands avec une organisation et une logistique dignes des plus grands professionnels.

Si vous devez avoir un objectif sportif pour 2023 c'est bien en "terre de Corse" qu'il faudra être et à Ajaccio en particulier

Lisez l'article consacré à cette course emblématique des Trails en Corse et vous comprendrez que l'on ne vous raconte pas d'histoire mais au contraire que l'on vous parle bien d'aventure et d'exploit du bout du monde!

http://www.corsicasporttravel.com/Trail-Napoleon-2018-Ajaccio_a169.html

Le Corsica Run X'Trem organisateur du trail Napoléon propose 4 distances :

Le départ et l'arrivée se font depuis la ville d'Ajaccio au niveau de la place du Casone sous la statue de l'empereur.

Trail des Aiglons sur 11 km

Trail Classic sur 23 Km

Imperial trail Napoleon 43 Km

Grand trail Napoleon sur 66 km

Cette course fêtera en 2023 sa 21ème édition.

Les épreuves retenues pour le challenge sont le Trail Napoleon classic (23 Km 1240 m de d+) et le trail des aiglons (11km et 400m D+)

A noter qu'il existe 2 distances plus longues : 42km et 66 km mais que nous ne proposons pas dans le cadre de cette organisation compte tenu des contraintes horaires engendrées.

Le départ et l'arrivée se font depuis la ville d'Ajaccio au niveau de la place du Casone sous la statue de l'empereur.

Le PARCOURS du 23 KM Trail Napoleon classic (Challenge FNASCE)

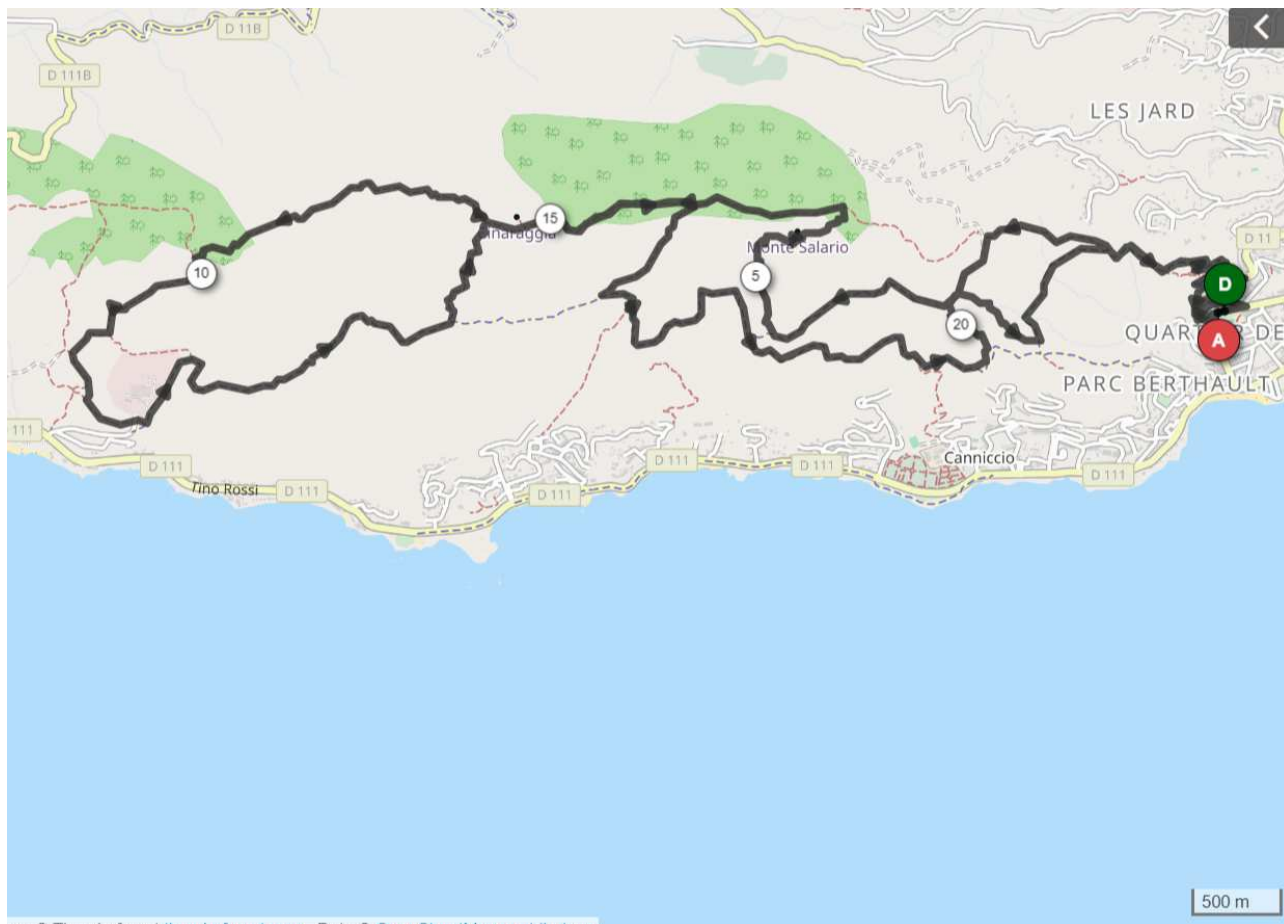
Trail Napoléon Classic - 23 km

Descriptif sur la base du parcours 2022(susceptible de quelques évolutions)

Après un départ tout ce qu'il y a de plus « classic » depuis la **place du Casone** jusqu'aux **cuves** pour mieux redescendre vers les bancs où vous attendra la 1ere nouveauté du jour, **une montée sèche de 800 m** ouverte par nos amis vététistes qui vous fera rebasculer vers le monte Salario avant de rejoindre la ruine rénovée (**bergerie de Finosa**) au pied du mont Cacalovo pour monter jusqu'au **bec d'aigle** puis redescendre jusqu'à **Vignola** après une descente où il faudra veiller à ne pas faire de hors-piste...

A Vignola il faudra entamer la **longue montée de l'observatoire** qui s'enchainera avec la **montée Despras** avant une partie plus roulante qui ramènera les concurrents sur les crêtes basses pour attaquer la dernière nouveauté du jour, **la montée dite « de la source abandonnée »**, découverte pendant le confinement et qui fera passer la montée des chasseurs pour une promenade familiale...

Mais nous n'abandonnons pas les chasseurs pour autant puisque viendra le temps de la **« falata » des chasseurs**, et il faudra rester très attentif sur ce morceau très technique, avant un retour plus habituel jusqu'au Casone...



Distance : 23 km (23,7)
Dénivelé positif : 1240 D+
Point ITRA : 1
Départ : place du Casone (Austerlitz) à 9h00

Ravitaillements :

2 ravitaillements solides et liquides

Barrières horaires :

Pas de barrières horaires sur le Classique

Assistance médicale :

Sur l'ensemble des parcours, 7 points médicaux, 3 médecins et présence de la sécurité civile.

PROFIL DU TRAIL NAPOLEON CLASSIC



Le PARCOURS du 11 KM Trail des aiglons

Cette course plus accessible permettra aux ascètes qui ne se sentent pas capables de courir la course du challenge de découvrir le maquis corse et les hauteurs du golfe d'Ajaccio.

Le Trail des Aiglons s'élancera à **9h30 de la place du Casone**, avec les habituels « **lacets** » du **bois des Anglais**, suivi d'une montée directe aux **cuves du Salario**.

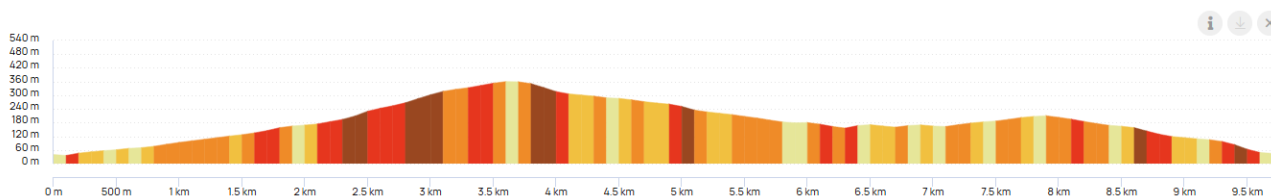
Arrivés là-haut vous n'aurez pas le temps d'admirer le panorama puisque vous vous enfoncerez sur le **sentier des Crêtes Hautes** sur environ 400m avant de redescendre sur votre gauche, sur **un des nouveaux sentiers de cette 20ème édition** !

Il vous faudra alors vous lancer dans une descente très rapide jusqu'aux **bancs** pour rejoindre le chemin des crêtes basses, avant la redescente finale habituelle jusqu'au Casone... Gardez tout de même quelques forces, cette descente offre encore des jolies "bosses" qui mettront vos cuisses et mollets à rude épreuve.

Le Trail des Aiglons reste un parcours de 11 km très roulant, rapide mais aussi très piégeux qui en épuisera plus d'un !!!!



PROFIL DU TRAIL des AIGLONS



En images !

<https://www.youtube.com/watch?v=Z60WdcHlpaY>

<https://www.youtube.com/watch?v=0X60POYWuuo>

<https://www.youtube.com/watch?v=nREtmGtA7OU>



RÈGLEMENT SPORTIF

Dispositions générales

Article 1 – Participants autorisés

Sont admis à participer :

- les adhérents des ASCE affiliées à la FNASCE * ,
- les ayants-droit (conjoint et enfants de moins de 25 ans) d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée.

**NB : les enfants (ayants-droit) de 25 ans et plus entrent dans cette catégorie dès lors qu'ils ont une carte d'adhésion.*

Les moins de 18 ans ne sont pas admis à participer aux épreuves retenues pour le challenge FNASCE.

Article 2 – Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de médiation et discipline fédérale.

Article 3 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, remise des récompenses...) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 4 – Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée des manifestations sportives nationales. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des challenges. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répondait pas aux exigences du contrôle.

Afin de ne pas être à la fois juge et partie, aucun des membres de cette commission ne peut participer aux épreuves du challenge.

Elle est constituée :

- du vice-président sport de l'association organisatrice,
- du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice,
- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème.

Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le représentant de l'URASCE et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Article 5 – Contrôle des engagements

À l'inscription

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité et la filiation du participant ;
- le numéro de la carte d'adhérent ASCE ;
- la date du certificat médical ou de la licence de la fédération de tutelle concernée.

Elle joindra l'original ou la copie :

- du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datée de moins d'un an à la date du challenge ;
- ou de la licence de la fédération sportive de tutelle ;
- la copie de la carte d'adhérent ASCE **avec la photo apposée**.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.

Au moment du challenge

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- soit sa carte d'adhérent à jour signée avec la photo apposée si la carte n'a pas été fournie lors de l'inscription,
- soit une pièce d'identité si la carte d'adhérent avec photo a été fournie lors de l'inscription ;

Attention : seules les cartes d'adhésion éditées sur le support de la FNASCE sont valables

Article 6 – Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, elle peut exclure l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de médiation et discipline).

Article 7 – Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf dispositions particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports de la FNASCE.

Article 8 – Trophées remis par la FNASCE

Ils sont au nombre de trois et sont obligatoires, il s'agit du trophée fédéral, du trophée du ministre et du trophée de la CPS. **Les récompenses entre les participants des deux sexes doivent être de même niveau et de même qualité.** Les coupes, médailles et autres récompenses sont laissées à la discrétion de l'organisateur.

- Le trophée fédéral : il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée première au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 21– Classements ». Il est remis par le représentant fédéral.
- Le trophée du ministre : elle est obligatoirement attribuée à l'ASCE arrivée deuxième au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 21– Classements ». Elle est remise par un représentant de l'administration.
- Le trophée de la CPS : il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée troisième au classement par équipe selon le mode défini à l'article « articles 21– Classements ». Il est remis par le représentant de la commission permanente des sports.

Article 9 – Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La FNASCE et l'ASCE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets

personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association), y compris les équipements pour la compétition (vélos, raquettes, bateaux, etc.). Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par une chute, un vol, etc.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

Article 10 – Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

Se référer au règlement de L'organisateur du trail du Napoléon Règlement 2022 du TRAIL NAPOLÉON 10/Médias : La couverture médiatique est assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Il est également rappelé que l'usage des drones est soumis à déclaration préfectorale et doit respecter la réglementation en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à l'usage d'un de ces appareils.

Article 11 – Soins – hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 12 – Désistement

Toute annulation après le **30 MARS 2023** ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Article 13 – Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 14 – Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du règlement de la discipline, l'accepter et s'engage à le diffuser à l'ensemble des membres de son ou ses équipes.

Article 15 – Protection des participants

La loi 2022-293 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France fait apparaître des évolutions afin de protéger les participants de tous types de violences (physique, psychologique, sexuelle).

Article 8 de la Loi

Les structures veillent à lutter contre toutes formes de violences et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives.

Article 35 de la loi

La loi oblige les fédérations et les associations qui lui sont liées à " informer ses adhérents de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques".

Dispositions particulières

Article 16 – Qualifications

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable, régionale ou inter régionale. Toutefois, l'organisateur peut se réserver le droit de limiter le nombre de participants par association en fonction de ses capacités d'hébergement, afin de garantir une participation minimum de toutes les associations.

Article 17 – Retrait des dossards

Les dossards seront remis aux participants par l'ASCEE 2A après vérification de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Article 18 – Catégories des participants

Les participants pouvant participer au challenge sont ceux définis par le règlement du trail Napoléon à savoir pour 2023 : **L'année de naissance est 2005 et avant pour le TRAIL NAPOLEON CLASSIQUE (23.5KM) et de 2007 pour le TRAIL DES AIGLONS (10KM)**

Article 19 – Définition des épreuves

- Un trail de 23 km **sans bâtons** (1400D+), 2 ravitaillements, comptant pour le classement du challenge FNASCE ;
- Un trail de 11 km **sans bâtons** (400D+), 1 ravitaillement ;

Article 20 – Contrôles

Les organisateurs de la course et les médecins se réservent le droit d'arrêter et mettre hors course tout concurrent en mauvaise condition physique

Article 21 – Classements

L'organisateur du trail du Napoléon réalisera le classement individuel de chaque épreuve :

Les Catégories d'âge 2023

(valable jusqu'au 31 août 2023, ces catégories changeront le 1er septembre 2023)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1988 et avant
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007
Minimes	MI	2008 et 2009
Benjamins	BE	2010 et 2011
Poussins	PO	2012 et 2013
École d'Athlétisme	EA	2014 à 2016
Baby Athlé	BB	2017 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 - 1984
	M1	1983 - 1979
	M2	1978 - 1974
	M3	1973 - 1969
	M4	1968 - 1964
	M5	1963 - 1959
	M6	1958 - 1954
	M7	1953 - 1949
	M8	1948 - 1944
	M9	1943 - 1939
	M10	1938 et avant

La FNASCE récompensera les trois meilleures ASCE sur l'épreuve du trail. Le classement des participants sera réalisé selon l'ordre d'arrivée à l'issue de l'épreuve. **Le classement par ASCE sera établi en comptabilisant le nombre de points obtenus par les deux meilleurs coureurs dans leur catégorie dans chacune des 2 distances 11 km et 23 km suivant le tableau ci-dessous :**

1 ^{er} :	50 points	6 ^e :	22 points	11 ^e :	12 points
2 ^e :	40 points	7 ^e :	20 points	12 ^e :	10 points
3 ^e :	30 points	8 ^e :	18 points	13 ^e :	8 points
4 ^e :	25 points	9 ^e :	16 points	14 ^e :	6 points
5 ^e :	24 points	10 ^e :	14 points	15 ^e :	4 points

Ce classement, est établi sous le contrôle du représentant de la CPS qui le valide.

Article 22– Récompenses

L'ASCEE 2A récompensera le premier de chaque catégorie, homme et femme, dans les épreuves de trail.

Article 23 – Réclamations

En raison du caractère du challenge qui se greffe sur une organisation tierce, aucune réclamation concernant le classement effectué par cet organisme ne pourra avoir lieu.

Seules les réclamations effectuées par l'ASCEE 2A peuvent faire l'objet d'une réclamation, principalement le classement par ASCE.

Elles peuvent être verbales ou écrites.

Les résultats seront affichés un quart d'heure avant leur promulgation officielle. Les réclamations relatives aux résultats pourront être déposées auprès du représentant de la commission permanente des sports pendant ce laps de temps. Dès l'annonce officielle des résultats, aucune réclamation sur le classement ne sera recevable et les résultats considérés comme définitifs.

Contacts

- Stéphane VACHET: Président ASCEE 2A, Stephane.Vachet@developpement-durable.gouv.fr
Téléphone : 06 25 77 84 58
- Christophe BREHINIER : VP Sport ASCEE 2A, christophe.brehinier@mer.gouv.fr
- Eric MOULLET, VP Sport adjoint ASCEE 2A, eric.moulet@developpement-durable.gouv.fr

Règlement 2022 du TRAIL NAPOLEON

Le Règlement 2023 sera disponible sur le site <https://www.corsica-run.com/>

1/L'épreuve:

Le Corsica Run X'trem organise le dimanche 08 MAI 2022 le XXème Trail Napoléon.

Cette épreuve propose aux coureurs 4 distances en terrain varié: un parcours de 10 KM (D+400) ,un de 23.5 km (D+1400) ,un de 43KM(D+1800) et nouveauté une distance de 66 km (D+3000).

L'esprit solidaire faisant partie intégrante des caractéristiques de l'épreuve, une action, en faveur d'une association désignée ultérieurement, sera mise en place.

Le départ et l'arrivée se feront Place d'Austerlitz (Casone) à AJACCIO :

- à 5h30 pour le 66 KM GTN (Grand Trail Napoléon)
- à 7h30 pour le 43 KM (impérial trail)
- à 9H00 pour le 23.5KM (Trail Classique)
- à 9h25 pour le 10KM(Trail des Aiglons)

Barrières Horaires : PAS DE BARRIERES HORAIRES SUR LE 11 KM ET LE 23 KM

Imperial Trail :

Les limites horaires au passage de la Parata (23 km) ainsi qu'au ravitaillement à Vignola (29 km) pour le parcours de 43 km sont :

- 3h45 de course (soit 11h15).(Ce pointage s'effectue après avoir effectué le tour de la presqu'île.)pour le passage à la Parata.
- 5h10 de course (soit 12h40) pour le retour au ravitaillement du centre scientifique

Grand Trail Napoléon

Les limites horaires au passage de Villanova (26 km*), la PARATA (43 km*) ainsi qu'au ravitaillement de Vignola (52km*) pour le parcours de 66 km sont :

- 6h de course (soit 11h30) à Villanova
- 10 h de course (soit 15h30) à la Parata
- 12h de course (soit 17h30) pour le passage au ravitaillement du centre scientifique.

(*kilométrage donné à titre indicatif, le parcours pouvant être sujet à modifications)

Le nombre de participants est limité à :

- 200 pour le Grand Trail Napoléon
- 300 pour L'Imperial Trail
- 450 pour le Trail Classique
- 450 pour le Trail des Aiglons

Ayant renoncé à l'utilisation de peinture, un balisage et une signalétique amovible écoresponsable sont présents sur le parcours.

2/Conditions d'inscription:

Pour pouvoir participer à une course du TRAIL NAPOLEON, vous devez impérativement fournir au moment du retrait du dossard:

Un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an à la date de la compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ou une des licences ci-dessous

- la licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA.
- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

EXEMPLES SI VOUS ETES LICENCIÉ:

- Si vous êtes licencié FFA: vous présentez votre licence ou sa copie au moment du retrait du dossard.
- Si vous êtes licencié UFOLEP: votre licence sera acceptée uniquement si il apparaît au dos «athlétisme en compétition» ou «course à pied en compétition»
- Si vous êtes licencié FFCE ou FFTRI ou FFPM :vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition
- Si vous êtes licencié football, natation, rugby, volley, cyclisme, judo ou tout autre sport : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition .

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards.

L'année de naissance pour le Grand Trail Napoléon(66 km) et l'IMPERIAL TRAIL (42km) doit être de 2002 ou avant , de 2004 ou avant pour le TRAIL NAPOLEON CLASSIQUE (23.5KM) et de 2006 pour le TRAIL DES AIGLONS (10KM).

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

Le montant de l'inscription* est fixé à :

Course	Jusqu'au 31/03/2022	Jusqu'au 30/04/2022
Grand Trail Napoléon	60 €	70 €
Imperial Trail	40 €	50 €
Trail des Aiglons	20€	25 €
Trail Napoléon Classique	30€	40 €

* hors frais internet

Le chèque est à établir à l'ordre de **Corsica Run Xtrem**.

La clôture des inscriptions aura lieu dès que le quota de participants à chaque épreuve sera atteint ou le mardi 30 avril 2022 à 23h59. L'inscription n'est ni remboursable ni échangeable.

Attention aucune inscription le jour de la course !

Le retrait des dossards se fera le samedi 07 mai 2022 sur la place du Casone (Place Austerlitz) à Ajaccio de 10h à 20h

L'inscription au trail Napoléon implique l'acceptation du règlement dont vous avez pris connaissance.

3/Equipement :

Grand Trail Napoléon 66 km

Il est obligatoire d'avoir avec soi :

- une lampe frontale,
- une couverture de survie,
- une réserve en eau de 100cl minimum,
- une réserve énergétique de votre choix,
- un gobelet souple ou rigide
- un téléphone chargé avec en mémoire les numéros du pc course (0633965019/0607635093/0604184842).

Autres courses

Il est **OBLIGATOIRE** de partir avec un minimum de :

- 50 cl d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (Bidon rigide ou souple ,camel back etc...) pour le Trail Napoléon Classique et le trail des aiglons.
- 100 cl d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (Bidon rigide ou souple ,camel back etc...) pour l'Imperial Trail

De plus, dans un souci de diminuer l'impact écologique de l'épreuve, nous nous orientons vers la suppression des verres plastiques non réutilisables sur les ravitaillements et nous vous conseillons d'avoir le nécessaire obligatoire cité précédemment.

Pour l'IMPERIAL TRAIL, une barre énergétique ou équivalente est également nécessaire.

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence. Toute personne en infraction avec ce point du règlement sera mise hors-course.

Les bâtons ne sont pas autorisés pour le trail des Aiglons.

4/Ravitaillements:

Pour le Grand Trail Napoléon :

- KM 12 route de Saint-Antoine
- KM 26 situé à Villanova
- KM 43 situé à La Parata(eau)
- KM 52, situé à Vignola
- KM 62,5 situé sur la piste du Salario

(kilométrage donné à titre indicatif, le parcours pouvant être sujet à modifications)

Pour l'IMPERIAL TRAIL (43KM) les ravitaillements sont prévus aux endroits suivants :

- KM 14, situé à Vignola
- KM 23, situé à La Parata
- KM 31, situé à Vignola
- KM 39 situé sur la piste du Salario

Pour le trail Napoléon Classique : 2 ravitaillements sont disponibles

- KM 11.5, situé à Vignola
- KM 21 , situé sur la piste du Salario

Pour le trail des AIGLONS, 1 ravitaillement est prévu :

- KM 3, sur la piste du salario, ravitaillement solide + boissons

Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé en dehors des zones de ravitaillement de l'organisation.

A ces postes respectez l'environnement. Une vigilance particulière est souhaitable à l'approche du grand site de LA PARATA où il sera demandé aux coureurs de ne jeter les bouteilles ou gels énergétiques qu'au niveau des signaleurs.

5/ Contrôle :

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation. Sur les parcours, vous pourrez rencontrer plusieurs postes de signaleurs (bénévoles: merci à eux) qui assureront la régularité de l'épreuve et votre sécurité.

Des pointages seront effectués :

Pour le Grand Trail Napoléon aux postes :

- Km 18 (Château de la Punta)
- km 26 (Villanova) (1ère barrière horaire)
- km 43 (2ème barrière horaire)
- km 52 (vignola) (3ème barrière horaire)
- km 63(haut de la montée de la source)

(kilométrage donné à titre indicatif, le parcours pouvant être sujet à modifications)

Pour l'IMPERIAL TRAIL aux postes:

- km 23 (presqu'île Parata) (1ère barrière horaire)
- km 31 (Vignola) (2ème barrière horaire)
- km 35.5(ruine)
- km 40 (haut montée de la source)

Pour le Trail Napoléon Classique (23.5km)

- Km 11.5 à Vignola
- Km 20.5 (Haut montée de la source)

De plus ,2 pointages "volants" (1 entre Vignola et la Parata et 1 aléatoire sur le tracé du TN CLASSIQUE) sont aussi effectués.

6/Assistance médicale et sécurité :

Des médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pompiers, podologues, secouristes, ambulanciers seront répartis sur **8 Postes de secours** pendant toute la durée de l'épreuve.

Tous les postes sont reliés par radio au PC COURSE ainsi que les signaleurs.

Un véhicule de la Protection Civile sur site sera prêt à intervenir à tout moment.

L'équipe médicale est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Le témoin d'un accident doit prévenir le premier organisateur rencontré qui transmettra au responsable de course qui après localisation précise du blessé organisera les secours en accord avec le responsable des secours (médecin) en fonction de la description des blessures ou malaise et de l'âge du participant.

7/ Assurance :

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

8/ Logistique:

Des douches sont prévues à l'arrivée. (sous réserve protocole Covid)

Un ravitaillement attendra les concurrents à l'arrivée.

9/ Classement et dotation :

Les 3 premiers hommes, ainsi que les 3 premières femmes du classement scratch seront récompensés par des trophées ou des lots de qualité.

Les 3 premiers de chaque catégorie, selon l'ancienne classification, seront également récompensés par des lots.

10/Médias:

La couverture médiatique est assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Il est également rappelé que l'usage des drones est soumis à déclaration préfectorale et doit respecter la réglementation en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à l'usage d'un de ces appareils.

11/ Action de solidarité envers une association:

La démarche visant à aider une association à caractère social, sanitaire, humanitaire, caritatif ou autres est indissociable du TRAIL NAPOLEON.

Les modalités d'aide et la désignation de l'association concernée vous seront communiquées ultérieurement.

12/ Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent: -Non port du matériel obligatoire ou du dossard.

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

13/ Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier éventuellement le parcours, celui-ci étant soumis à autorisation.

14/ Charte du coureur - Protocole COVID-19

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur du Trail Napoléon je m'engage à :

a/ Télécharger et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

b/ Présenter un PASS Sanitaire ou vaccinal (en fonction de la législation qui sera en cours début mai 2022)

c/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

d/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- respect du sens de circulation lors du retrait des dossards
- respect du sens de circulation lors du départ et de l'arrivée
- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique > Respecter et laisser les lieux publics propres > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)

e/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

f/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

g/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

h/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

i/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

j/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid 19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

15/ NATURA 2000

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement.

Le parcours du Grand TRAIL Napoléon traverse une zone Natura 2000 entre le 27ème km et le 38ème km et le 39ème et 45ème km et le parcours de l'Impérial trail entre le 18ème et le 25ème Km.

Il y sera strictement interdit de quitter le sentier naturel et habituel. Aucun jet sauvage de détritits ne pourra être toléré sous peine de mise hors course.

Le public désirant suivre les concurrents sur cette zone est convié à se garer à Canareccia ou au parking "grand site" de la Parata.

Les spectateurs devront respecter les mêmes consignes que les concurrents. Les spectateurs pourront rester et se garer au niveau du Parking du grand Capo.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs.